

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

11 avril 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	11
Votants	14

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 AVRIL, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

EXCUSÉS : Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Vincent VANDERSTUYF, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.
Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L’EGLISE 2024

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que la commune doit verser une indemnité pour le gardiennage de l’église.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2024 à 503,42€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l’édifice du culte et à 126,91€ pour gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l’église à des périodes rapprochées.

Un ancien employé communal, _____, a accepté d’effectuer cette mission.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

OCTROIE à _____ une indemnité de gardiennage de l’église communale d’un montant de 503,42€ pour l’année 2024.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

